

## WALLONIE-BRUXELLES

### **30 collaborateurs en moins au parlement**

Le bureau du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de se passer des services de 30 collaborateurs qui étaient chargés du compte-rendu intégral des travaux de l'assemblée. À la suite de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État, cette tâche sera reprise par des fonctionnaires du Sénat dont l'activité s'est réduite depuis la réorganisation de la chambre haute. Ces collaborateurs ont des statuts très divers -certains étant fonctionnaires, d'autres retraités ou demandeurs d'emploi- et étaient rémunérés à la prestation, sans qu'il y ait de contrat de travail et de lien de subordination entre eux et le parlement francophone, explique le greffier, Xavier Baeselen. Certains d'entre eux envisageraient une action devant le tribunal du travail. ■